

Dissolvant à graffiti

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Dissolvant à graffiti

Autres moyens

d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée : Détergent

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

4050 Corporate Dr., #100

Grapevine, Texas USA 76051-2326

1-866-999-7484

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-866-897-8061 (US/Canada), 952-852-4656 (outside US)

Date d'émission : 07/11/2022

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4
Irritation occulaire : Catégorie 2B

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Attention

Déclarations sur les risques : Liquide combustible.

Provoque une irritation des yeux.

Liquide combustible.

Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se laver la peau soigneusement

après manipulation.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des

déchets agréée.

912775 1/9

Dissolvant à graffiti

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des

déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

2-méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5 10 - 30 **Ethyl Lactate** 97-64-3 10 - 30

Actual concentration is withheld as a trade secret

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Aucune précaution particulière n'est requise pour les secouristes.

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

Dissolvant à graffiti

La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage. Voir les mesures de protection aux

chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
2-methylpentane-2,4-diol	107-41-5	Ceiling	25 ppm 125 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (Vapour.)	25 ppm	ACGIH

912775 3/9

Dissolvant à graffiti

STEL (Vapour.)	50 ppm	ACGIH
STEL (Inhalable fraction,	10 mg/m3	ACGIH
Aerosol only)		

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier. Protection des mains

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, jaune pâle

Odeur : piquante

pΗ : 4.1 - 8.9, (100 %)

Point d'éclair : 77 °C vase clos, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible

intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Pression de vapeur Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

: 0.9 - 0.912 Densité relative Solubilité dans l'eau : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Dissolvant à graffiti

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique

: Donnée non disponible: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Propriétés explosives

: Donnée non disponible

Propriétés comburantes

: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

poids moléculaire

: Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

912775 5/9

Dissolvant à graffiti

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Irritation légère de la peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Irritation légère des yeux Substance d'essai: Produit

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation

: 2-méthyl-2,4-pentanediol 4 h CL50 Rat: > 1.1 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Ethyl Lactate

96 h CL50 Poissons: 305 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: 2-méthyl-2,4-pentanediol

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 2,800 mg/l

Persistance et dégradabilité

Dissolvant à graffiti

Biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Le produit dilué peut être envoyé à l'égout.

Considérations relatives à

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

l'élimination

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

> CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques tels que méthanol, qui est reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer et des anomalies congénitales ou d'autres

Dissolvant à graffiti

atteintes à la reproduction. Pour plus d'informations, aller au site web suivant www.P65Warnings.ca.gov

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9	Agent nettoyant	Not Applicable
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	Solvent	Not Applicable
Ethyl Lactate	97-64-3	Solvent	Not Applicable

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Australian Inventory of Industrial Chemicals:

En conformité avec les inventaires

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire : non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

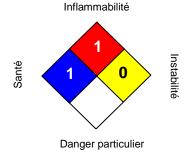
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

912775 8/9

Dissolvant à graffiti

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 07/11/2022

Version : 2.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

912775 9/9